

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2009

Etaient présents : MM. BONNETTI Serge, CERUTTI Guy et GIRAUD Régis. Mmes BOCH Claudette, BURNET Alice, CHEVALLIER Monique et MENARINI Michèle.

Absents : Mme BERTHET Sara (procuration à CHEVALLIER M), MM. BISAGNO David (excusé) et GITTON Patrick.

Secrétaire : Mlle Claudette BOCH _____

N°55 – APPROBATION DU CONTRAT GLOBAL DE DEVELOPPEMENT

Après présentation de l'analyse financière réalisée par l'ASADAC et du projet établi par le CAUE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contrat global de développement d'un montant de 460.000 € HT sur la période 2010/2015.

N°56 – APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE

M. le Maire présente au Conseil le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics réalisé par le groupe de travail avec l'aide de la DDEA dans le cadre de l'ATESAT. Ce plan est approuvé à l'unanimité.

N°57 – CONVENTION ATESAT

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention ATESAT pour 2010/2013 et donne tout pouvoir à M. le Maire afin de signer les pièces nécessaires.

N°58 – TRANSFERT DES DOSSIERS CABINET ALBERT/FCA

Suite à l'intégration du Cabinet Albert au sein du Cabinet Fréault Expertises, le Conseil accepte à l'unanimité de transférer les dossiers en cours pour la régularisation des emprises de voirie au Cabinet FCA à compter du 1^e septembre 2009.

N°59 – SERVICE DE L'EAU : TARIF ET REGLEMENT

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs applicables à compter du 1^e janvier 2010 comme suit : Abonnement 55 €, mètre cube d'eau : 0,69 €, ouverture et fermeture de vannes : 30 €. Le nouveau règlement du service de l'eau sera approuvé ultérieurement.

N°60 – RETROCESSION DES TERRAINS PAR LA SFTRF

M. le Maire présente au Conseil les plans envoyés par la SFTRF concernant l'emprise des terrains (DPCA), emprise approuvée à l'unanimité

N°61 – INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder au Receveur Municipal, M. LAVAUD Patrick, l'indemnité de conseil au taux de 100% à compter du 1^e janvier 2009.

N°62 – PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Après étude du dossier réalisé par le cabinet KPMG, le Conseil municipal souhaite à l'unanimité être membre de la Communauté de Communes mais demande à ce que les compétences soient redéfinies et demande à la majorité (2 abstentions) une représentativité égalitaire des communes.

N°63 – SIVOM DE LA LAUZIERE : ADHESION DE ROGNAIX

Suite à la demande d'adhésion de la Commune de Rognaix et son approbation par le Syndicat mixte de la Lauzière, le Conseil accepte à l'unanimité l'adhésion de Rognaix.

N°64 – AFFOUAGES 2010

Le Conseil approuve à l'unanimité l'affouage prévu en 2010 sur la parcelle 5 (environ 100 m³) et donne comme garants MM. BONNETTI, GIRAUD ET BISAGNO.

N°65 – BAIL DE PECHE

A la demande de l'association de pêche cantonale, le Conseil donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer un bail pour une durée de 5 ans à titre gracieux pour le lac situé sur la Commune afin de pouvoir faire appliquer la réglementation de la loi pêche.

N°66 – SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR CHEF

Afin de régulariser le tableau des effectifs, le poste inoccupé de rédacteur chef est supprimé à l'unanimité.

N°67 – PROJETS DE REFORMES DE LA TP ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil demande à l'unanimité que le projet de réforme de la TP ne réduise pas les ressources propres de la Commune, que la commune reste la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité et l'intercommunalité basée sur le volontariat.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance

- Du rapport d'activité 2008 du Sirtomm (consultable en Mairie)
- Des comptes rendus de la réunion du SI HGAC et du Conseil d'école par Mme Boch Claudette

La cérémonie des vœux est fixée au samedi 16 janvier à 18 heures.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 15 décembre deux mil neuf à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire, Guy CERUTTI.